



Dossier d'inscription

Nouveau Licencié

1. Informations Générales

Nom du club de rugby : Rugby Maxilly Pays d'Evian

Adresse : 167 Chem. du Pré de la Fin, 74500 Maxilly-sur-Léman, France

Courriel : bureau@rugby-maxilly.fr

2. Informations du Joueur

Nom :

Adresse :

Prénom :

Code postal :

Date de naissance :

Ville :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Téléphone du joueur (si applicable) :

Courriel du joueur (si applicable) :

Numéro de sécurité sociale :

Quel courriel souhaitez-vous utiliser pour la licence ?

Le club communique via l'application Sport Easy. C'est une plateforme en ligne et une application mobile destinée à la gestion d'équipes sportives et à la facilitation de la communication entre les membres d'un club, les joueurs, les entraîneurs, et les parents. Rendez-vous au club house pour rejoindre votre équipe.

Quel courriel souhaitez-vous utiliser pour les communications entre le club et vous ?

Informations des Parents ou Tuteurs Légaux (pour Ecole De Rugby)

Parent/Tuteur 1 :

Parent/Tuteur 2 :

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Téléphone :

Téléphone :

Email :

Email :

Adresse (si différente de celle du joueur) :

Adresse (si différente de celle du joueur) :



Dossier d'inscription

Nouveau Licencié

3. Informations médicales

Allergies :	
Mal des transports :	Oui Non
Personne à contacter en cas d'urgence	
Numéro de téléphone d'urgence :	
Nom et contact du médecin traitant :	

4. Equipement à fournir par les parents dans un sac

1 paire de chaussure à crampons plastique pour les enfants	<p>Afin d'éviter les affaires perdues Il est impératif que l'ensemble du trousseau de chaque enfant soit identifié à son nom et prénom</p>
1 protège dent pour les tournois	
1 maillot assez résistant pour les entrainements	
1 gourde d'eau	
Des vêtements thermiques et de rechanges pour les mois d'hiver	
1 K-way en cas de pluie	

5. Jours et horaires des entrainements

Pour Ecole de Rugby

Baby Né(e) 2020 4 ans révolu - Un parent accompagnant est requis sur le terrain.	Uniquement le mercredi de 17h30 à 18h30	U6 né(e)s en 2019 U8 né(e)s en 2017-2018 U10 né(e)s en 2015-2016	Les enfants de U6 à U10 ont 2 entrainements par semaine : Mercredi 17h30 – 19h00 et le Samedi 9h30 – 11h00
--	---	---	--

Pour le Rugby à 5	Mardi de 19h00 à 20h30
--------------------------	------------------------

6. Personnes à contacter

Pour Ecole de Rugby :	Bianco-Lévrin Elodie Dirigeante Baby -U6 Chami Mélissa Dirigeante U8-U10
Pour le Rugby à 5	MARTIN Maxime – Entraîneur et responsable Rugby à 5



Dossier d'inscription

Nouveau Licencié

7. Documents Requis

Photocopie de la carte d'identité ou passeport du joueur

Photocopie du livret de famille (page des parents et du joueur)

Certificat médical d'aptitude à la pratique du rugby (datant de moins de 3 mois) ou questionnaire de santé dûment complété

Une photo d'identité récentes

Règlement de la cotisation annuelle :
À régler par chèque à l'ordre de Rugby Maxilly Pays d'Evian, par virement, ou helloasso

Signature de l'autorisation parentale pour les déplacements et les compétitions

Signature de l'engagement des parents avec le chèque de caution

Signature du règlement

Signature de la charte du joueur



Dossier d'inscription

Nouveau Licencié

Autorisation parentale pour les déplacements et les compétitions

Autorisation pour Participation

En tant que parents ou tuteurs légaux de l'enfant _____, nous autorisons notre enfant _____ à participer aux activités, entraînements, matchs et événements organisés par le Rugby Maxilly Pays d'Evian pour la saison 2024-2025. Nous comprenons que certaines de ces activités peuvent nécessiter des déplacements et des nuits hors domicile.

Déplacements et Hébergement

Nous autorisons également notre enfant à participer aux déplacements nécessaires pour les matchs à l'extérieur, tournois et autres événements, y compris, si nécessaire, des hébergements en dehors de notre domicile.

Autorisation Médicale en Cas d'Urgence

En cas d'accident ou d'urgence médicale, nous autorisons les responsables du club à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et le bien-être de notre enfant, y compris le transport à l'hôpital le plus proche et le traitement médical d'urgence approprié.

Droit à l'Image

Nous consentons à l'utilisation des images et vidéos de notre enfant dans le cadre des activités du club, y compris sur les supports de communication du club (site web, réseaux sociaux, brochures).

Autorisation accordée : Oui Non

Autorisation d'exploitation des données personnelles (CNIL)

Nous sommes informés que les informations recueillies dans ce dossier d'inscription font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative des activités de l'École de Rugby. Ces données seront utilisées uniquement pour les finalités suivantes :

- Gestion des inscriptions et suivi des adhérents
- Communication d'informations concernant le club et ses activités
- Organisation des événements, des compétitions et des déplacements
- Statistiques internes

Les données collectées ne seront en aucun cas transmises à des tiers non autorisés. Nous, soussignés les parents _____ autorisons l'École de Rugby à collecter et traiter les données personnelles de notre enfant, _____, pour les finalités mentionnées ci-dessus.

Engagement et Responsabilité

Nous comprenons les risques associés à la pratique du rugby et nous nous engageons à respecter les règles et les consignes de sécurité fournies par le club. Nous reconnaissons que le club ne peut être tenu responsable des blessures ou des accidents survenant dans le cadre des activités normales du club.

Date :

Signatures des parents/tuteurs légaux



Dossier d'inscription

Nouveau Licencié

Engagement des Parents :

En signant ce document, nous, les soussignés parents,

nous engageons à :

1. Respecter les règles du club

Nous nous engageons à respecter le règlement intérieur de l'École de Rugby ainsi que toutes les politiques et procédures mises en place pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité du club.

2. Assurer la présence aux entraînements et aux matchs

Nous nous engageons à veiller à ce que notre enfant assiste régulièrement aux entraînements et aux matchs, et à informer le club en cas d'absence.

3. Participer aux activités du club – Contribution aux bénévoles

Dans le but de soutenir les activités de notre club de rugby et d'encourager l'engagement des familles, nous sollicitons votre aide.

Les parents auront l'opportunité de participer de plusieurs façons à la vie du club , notamment :

- Aide à la buvette: Tenir la buvette lors des matches et des événements du club.
- Support logistique: Aider à la mise en place et au démontage des équipements.
- Organisation d'événements : Contribuer à l'organisation des compétitions, des tournois et des événements sociaux.
- Encadrement et animation: Aider à superviser les enfants lors des sorties ou des entraînements.

On compte sur vous

4. Encourager un comportement respectueux

Nous nous engageons à encourager notre enfant à adopter un comportement respectueux envers les entraîneurs, les autres joueurs, les arbitres et les membres du club. Nous veillerons à ne pas intervenir lors des matchs ou des entraînements de manière inappropriée.

6. Respecter les décisions du club

Nous nous engageons à respecter les décisions prises par les entraîneurs et les responsables du club concernant notre enfant, qu'il s'agisse de participation aux matchs, de discipline ou d'autres aspects liés à la pratique du rugby.

7 Assurer le bon entretien des équipements

Nous nous engageons à veiller à ce que notre enfant possède et entretienne correctement les équipements requis pour les entraînements et les matchs, et à signaler tout problème d'équipement au club.

Date :

Signature des Parents/Tuteurs Légaux :



Dossier d'inscription

Nouveau Licencié

Règlement intérieur du club de rugby :

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser les règles de fonctionnement et les modalités de pratique au sein du Rugby Maxilly Pays d'Evian comprenant une école de rugby et une équipe de Rugby à 5. Il est complémentaire aux statuts du club.

Article 1 : Adhésion au Club

1.1. Conditions d'adhésion

Pour adhérer au Club de Rugby Maxilly Pays d'Evian, chaque membre doit : Remplir un formulaire d'adhésion.

S'acquitter de la cotisation annuelle fixée par le bureau directeur.

Fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du rugby. Respecter les statuts et le présent règlement intérieur.

1.2. Catégories de membres

Le club comprend les catégories de membres suivantes :

Joueurs : Licenciés de l'école de rugby, de l'équipe de Rugby à 5 et des autres équipes. Dirigeants : Membres du bureau directeur.

Entraîneurs et Éducateurs : Personnes en charge de l'encadrement sportif. Bénévoles : Personnes participant à la vie du club sans être nécessairement licenciées.

Article 2 : Cotisations

2.1. Montant

Le montant de la cotisation annuelle est fixé chaque année par le bureau directeur. Il peut varier selon les catégories de membres et les activités pratiquées.

2.2. Modalités de Paiement

Les cotisations doivent être réglées en début de saison sportive. Des facilités de paiement peuvent être accordées sur demande et après accord du trésorier.

Article 3 : Fonctionnement de l'École de Rugby

3.1. Objectifs

L'école de rugby a pour objectifs :

D'initier les jeunes à la pratique du rugby.

De développer les compétences techniques, physiques et tactiques des jeunes joueurs.

De promouvoir les valeurs du rugby : respect, solidarité, esprit d'équipe et fair-play.

3.2. Entraînements

Les entraînements ont lieu aux jours et heures fixés par les éducateurs en début de saison. Les parents doivent s'assurer de la présence d'un éducateur avant de laisser leur enfant et d'annoncer la présence de l'enfant au dirigeants présent sur place.

3.3. Participation

Les jeunes joueurs doivent être assidus aux entraînements et aux matchs. En cas d'absence, il est demandé de prévenir l'éducateur concerné.

Les parents doivent participer à la vie du club.

3.4. Encadrement

Les éducateurs sont responsables de l'encadrement des jeunes joueurs. Ils doivent veiller à la sécurité, au respect des règles et à la bonne tenue des enfants.

Il sera demandé sur chaque entraînement – tournoi – plateau ou manifestation avec les enfants qu'au moins un encadrant avec la formation PSC1 soit présent.



Dossier d'inscription

Nouveau Licencié

Article 4 : Fonctionnement de l'Équipe de Rugby à 5

L'équipe de Rugby à 5 fait partie intégrante du club de Rugby Maxilly Pays d'Evian.

4.1. Objectifs

L'équipe de Rugby à 5 a pour objectifs :

De permettre la pratique du rugby dans un format sans contact, accessible à tous.

De favoriser la convivialité, la santé et le bien-être des participants.

De participer à des compétitions locales, régionales et nationales de Rugby à 5.

4.2. Entraînements

Les entraînements ont lieu aux jours et heures fixés par les entraîneurs en début de saison. La présence régulière est fortement encouragée.

4.3. Participation aux Compétitions

Les joueurs doivent être disponibles pour les compétitions et matches amicaux. En cas d'indisponibilité, il est impératif de prévenir les entraîneurs le plus tôt possible.

4.4. Respect des Règles

Les joueurs doivent respecter les règles spécifiques du Rugby à 5, ainsi que les décisions des arbitres et des entraîneurs. Le fair-play et l'esprit sportif sont essentiels.

Article 5 : Règles de Vie du Club

5.1. Comportement

Tous les membres du club doivent adopter un comportement exemplaire, respectueux et conforme aux valeurs du rugby. Toute forme de violence, d'insulte ou de discrimination est strictement interdite.

5.2. Utilisation des Installations

Les installations sportives doivent être utilisées de manière responsable. Les membres doivent veiller à leur propreté et à leur bon état.

5.3. Respect des Horaires

Les membres doivent respecter les horaires des entraînements et des matches. La ponctualité est de rigueur.

5.4. Tenue Sportive

Les joueurs doivent porter une tenue sportive appropriée lors des entraînements et des matches. Le port de protections adaptées (tenue de match et protège dents, etc.) est obligatoire.



Dossier d'inscription

Nouveau Licencié

Article 6 : Modifications du Règlement Intérieur

6.1. Propositions de Modifications

Toute proposition de modification du règlement intérieur doit être adressée par écrit au président. Elle sera examinée par le comité directeur et soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

6.2. Adoption

Les modifications sont adoptées à la majorité des membres présents ou représentés lors de l'assemblée générale.

Article 7 : Dispositions Diverses

7.1. Assurance

Le club souscrit une assurance responsabilité civile couvrant l'ensemble de ses membres. Les joueurs doivent également souscrire une assurance individuelle accident.

7.2. Litiges

En cas de litige non prévu par le présent règlement intérieur, le comité directeur tranchera. Sa décision sera sans appel.

7.3. Entrée en Vigueur

Le présent règlement intérieur entre en vigueur immédiatement après son adoption par l'assemblée générale constitutive.

Date :	Signature du joueur /des Parents/Tuteurs Légaux :
--------	---



Dossier d'inscription

Nouveau Licencié

Charte des Droits et Devoirs du Joueur de Rugby

Introduction

Le joueur de rugby est au cœur du jeu et de la communauté rugbystique. Cette charte définit les droits et les devoirs des joueurs afin de garantir une pratique respectueuse, sécurisée et enrichissante du rugby, tout en promouvant les valeurs fondamentales de ce sport.

1. Droits du Joueur

1.1 Formation et Développement

- Accès à la Formation : Droit à une formation continue pour développer ses compétences techniques, tactiques et physiques.
- Soutien des Entraîneurs : Droit de recevoir un encadrement et un soutien adéquat de la part des entraîneurs.

1.2 Conditions de Pratique

- Équipements et Infrastructures : Droit d'avoir accès à des équipements et des infrastructures adaptés et sécurisés.
- Sécurité : Droit de jouer dans un environnement sûr, où les risques de blessures sont minimisés.

1.3 Participation et Information

- Voix au Chapitre : Droit de participer aux décisions concernant l'équipe, y compris les stratégies de jeu et les choix de composition.
- Information : Droit d'être informé des objectifs, des programmes d'entraînement et des attentes des entraîneurs.

1.4 Respect et Équité

- Respect : Droit d'être respecté par les entraîneurs, les coéquipiers, les dirigeants et les supporters.
- Équité: Droit d'être traité de manière équitable et sans discrimination.

2. Devoirs du Joueur

2.1 Engagement et Responsabilité

- Assiduité et Ponctualité : Devoir de participer régulièrement et ponctuellement aux entraînements et aux matches.
- Préparation et Effort : Devoir de se préparer sérieusement et de donner le meilleur de soi-même à chaque occasion.

2.2 Respect des Règles et des Valeurs

- Respect des Règles du Jeu : Devoir de respecter les règles du rugby et les décisions des arbitres.
- Valeurs du Rugby : Devoir d'incarner les valeurs du rugby telles que le respect, la solidarité, le fair-play et l'esprit d'équipe.

2.3 Comportement et Attitude

- Comportement Exemplaire : Devoir de se comporter de manière exemplaire, tant sur le terrain qu'en dehors, en respectant les coéquipiers, les adversaires, les arbitres et les supporters.
- Attitude Positive : Devoir de maintenir une attitude positive et constructive, en encourageant et en soutenant ses coéquipiers.

2.4 Communication et Collaboration

- Communication : Devoir de communiquer ouvertement et respectueusement avec les entraîneurs, les coéquipiers et les dirigeants.
- Collaboration : Devoir de travailler en équipe et de contribuer à l'esprit collectif, en favorisant la cohésion et la solidarité.

2.5 Sécurité et Santé

- Prévention des Blessures : Devoir de signaler toute blessure ou malaise aux entraîneurs et de suivre les recommandations médicales.
- Hygiène de Vie : Devoir de maintenir une hygiène de vie compatible avec la pratique du rugby, en adoptant une alimentation équilibrée et en évitant les comportements à risque.

Date :

Signature du joueur :